

CORPORATION ECCLESIASTIQUE CATHOLIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

Ch. Cardinal-Journet 3
1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026/426 34 00
Fax 026/426 34 08

NORMES DE TRAITEMENTS 2015

des PRETRES

1.1 Versement au prêtre

Traitement de référence : annuel : Fr. 75.000.--, mensuel			Fr. 6.250.00
./ Cotisation AVS-AI-APG	5.15 %	Fr. 321.90	
Cotisation chômage	1.1 %	Fr. 68.75	
Acc. non prof.	0.923 %	Fr. 57.70	
Caisse de prévoyance - LPP	7.50 %	<u>Fr. 468.75</u>	Fr. 917.10
Traitement mensuel net			Fr. 5.332.90

Autres déductions possibles :

Participation au logement	Fr. 800.00
Participation pour l'aide de cure	Fr. 250.--

1.2 Charges de traitement pour la paroisse

Traitement mensuel			Fr. 6.250.00
Charges sociales :			
AVS-AI-APG	5.15 %	Fr. 321.85	
Frais administratifs AVS	0.35 %	Fr. 21.90	
Assurance chômage	1.1 %	Fr. 68.75	
Caisse d'allocations familiales	2.43 %	Fr. 151.85	
Accidents+complément	0.206 %	Fr. 12.90	
Perte de gain maladie	1.41 %	Fr. 88.15	
Caisse de prévoyance - LPP	8.50 %	<u>Fr. 531.25</u>	Fr. 1.196.65
Total à charge de la paroisse :			
mensuel			Fr. 7.446.65
annuel			Fr. 89.359.80

Ces normes de traitements sont en conformité avec le Statut financier du clergé du diocèse de LGF, les Directives sur l'utilisation des cures et le logement des prêtres dans les cures ainsi que le Règlement sur les frais liés au ministère et revenus annexes.

Villars-sur-Glâne, janvier 2015

VICARIAT EPISCOPAL
DU CANTON DE FRIBOURG
Ch. du Cardinal Journet 3
1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél. 026/426.34.10

CORPORATION ECCLESIASTIQUE
CATHOLIQUE DU CANTON DE FRIBOURG
Ch. du Cardinal-Journet 3
1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél. 026/426.34.00